

M. le président,

En réponse à votre courriel du 14 novembre 2017 et pour clore ces échanges épistolaires, **nous tenons à apporter quelques réponses à vos interrogations et préciser également la conception du dialogue social que nous défendons.**

- concernant les rencontres syndicales bilatérales, **vos argumentation sur la participation de la CGT est pour le moins partisane et tronquée.** La CGT vous a demandé audience, seule, uniquement pour le règlement d'une situation de conflits de personnes. **La gravité et l'urgence de ce dossier ne relevait pas des instances mais de votre seule responsabilité.**

Nous nous refusons à participer à des réunions informelles, que ce soit à la demande d'une autre OS ou de la direction. En effet, **ces réunions ne comportent, en général, aucune documentation ni compte rendu.** De plus, **dans ce type de réunions, vous ne respectez pas la représentativité syndicale** puisque chaque organisation est libre de venir avec qui elle veut. **Nous ne vous ferons pas l'affront de vous rappeler à cet instant votre obstination de début d'année qui nous a empêché de siéger au comité technique local emplois.** Nous considérons que **tous les sujets doivent se discuter dans les instances, après communication d'une documentation la plus complète possible.**

- s'agissant des règles identiques appliquées par l'encadrement : si vous n'identifiez pas l'intégralité des cas que nous avons évoqués dans notre courrier, **c'est donc clairement qu'une partie de l'activité de vos collaborateurs vous échappe.** Bien entendu, vous n'êtes pas omnipotent et ne pouvez contrôler l'ensemble de l'activité du département. Pour autant, **le changement d'attitude de plusieurs membres de la direction locale et de certains chefs de services est, selon nous, encouragé par une impulsion autoritaire** que vous donnez à l'animation de l'activité dans le département. Très concrètement, plus les cadres subissent de pression, plus ils la répercutent sur leurs subalternes, il en résulte des situations inédites et de moins en moins supportables, que ce soit par les collègues ou les représentants des personnels.

Quelques exemples récents sont édifiants en la matière :

- votre **attitude agressive envers nos deux représentantes au CTL d'octobre n'était pas digne, ni tolérable ;**

- votre petite phrase lâchée à un militant à l'arrivée du ministre Darmanin ;

- **l'attitude de votre adjointe lors de l'entrevue des OS avec le directeur de cabinet** du ministre Darmanin : du jamais vu de mémoire de syndicaliste (et nous ne sommes pas tous des perdreaux de l'année) ;

- **l'attitude de cette même adjointe lors de la CAPL d'affectation des agents C,** défendant corps et âme la réforme publiée par le directeur général sur Ulysse avant même le début du dialogue social sur le sujet. Une première également ! **Décidément, la présidence jupitérienne donne des ailes à beaucoup de monde !**

- encore **la même fonctionnaire de haut niveau qui a adressé un courriel à la secrétaire des OS du CHSCT** (et parallèlement en copie à l'ensemble des membres du CHSCT), dans lequel elle en appelle à la déontologie pour proscrire l'envoi d'un questionnaire aux collègues concernés par la fusion de leurs services. Rappelons que ce courriel n'avait aucun caractère syndical et qu'il était simplement destiné à recueillir les impressions des collègues afin de porter leurs voix au CHSCT (eux qui, contrairement aux chefs de services, ne sont pas présents au CHSCT ni au groupe de travail). Vous, vous auriez le droit de convoquer en tant qu'experts les responsables d'unité. Et les organisations représentatives des personnels ne pourraient pas recueillir par courriel les impressions des collègues sur une restructuration qui engage leur avenir professionnel et leurs conditions de travail ? **Non, monsieur le président, les arguments qu'a utilisés votre collaboratrice pour défendre son intervention ne sont pas sérieux ;**

- pour finir, l'attitude de certains de vos cadres dans la gestion des fusions et fermetures de services, à qui la lecture des textes sur la déontologie et la pratique du dialogue social n'ont pas dû prendre beaucoup de temps. À titre d'exemple, **l'attitude choquante de vos adjoints à l'encontre de deux militants CGT lors de la réunion du 18 octobre à Aurignac n'était pas davantage justifiée.** Nous ne sommes intervenus qu'à la toute fin de cette réunion pour corriger deux inexactitudes prononcées par vos représentants qui ont déversé un torrent de fiel sur nous (sans aucun lien avec ladite réunion). L'adjointe de M. Lorand a, par ailleurs, refusé de nous serrer la main à la sortie de la réunion.

Alors oui, **nous ne partageons pas les objectifs du gouvernement actuel concernant le monde du travail et notamment ce qui se profile à la DGFIP.** Nous avons également combattu les orientations des gouvernements précédents lorsqu'elles nous semblaient contraires aux intérêts de la population et des salariés de notre direction. Mais, ce faisant, **il ne nous semble pas que nous ayons eu l'attitude partisane et irrespectueuse qui a cours dans notre direction depuis quelques mois et dont vous portez la responsabilité.**

Concernant les points à l'ordre du jour de ce CTL, nous ne ferons aucun commentaire dans cette liminaire. **Nous espérons que le climat de cette instance restera honnête et serein et nous permettra d'aller au bout des débats.**

Cependant, concernant les fermetures des trésoreries, nous regrettons que, dans aucun des documents fournis par la DRFiP, il ne soit fait état des positions des élus. **Nous vous remettons donc quelques délibérations et autres pétitions que nous venons de recevoir à faire remonter à la centrale.**

Pour finir, **nous vous demandons d'adosser notre lettre ouverte à cette liminaire et au procès verbal du CTL d'aujourd'hui.**